



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 109162

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre des affaires étrangères de bien vouloir lui indiquer le pourcentage de personnes handicapées travaillant dans son ministère.

Texte de la réponse

Le ministère des affaires étrangères s'est, depuis plusieurs années, investi de manière volontariste dans l'insertion des personnes handicapées dans ses services et poursuit ses objectifs au titre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Cette action concerne le recrutement, qui est, chaque année de l'ordre de 6 % (10 personnes handicapées ont été recrutées en 2005 - 1 en catégorie A, 2 en catégorie B et 7 en catégorie C - et 11 en 2006 - 1 en A, 2 en B et 8 en C -), la formation de ces agents, l'aménagement de leur poste de travail, l'accessibilité de ses locaux tant en France qu'à l'étranger ainsi que la prise en charge de certaines aides matérielles. Il encourage la mutation dans ses différentes directions et dans ses postes à l'étranger des agents handicapés, s'ils en expriment le souhait, afin que leur expérience professionnelle soit diversifiée, au même titre que l'ensemble de leurs collègues. Le pourcentage des personnes handicapées identifiées comme telles, exerçant une activité dans les services de ce ministère, tant en France qu'à l'étranger, est de 3,41 % en 2006, si l'on tient compte des personnes recrutées par concours avec aménagements d'épreuves, de celles qui ont été recrutées au titre de leur handicap, des agents handicapés au cours de leur carrière qui doivent être reclassés dans d'autres postes ainsi que des personnes qui passent des concours par la voie ordinaire puis portent leur handicap à la connaissance de l'administration. Ce recensement n'est donc pas exhaustif.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109162

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11457

Réponse publiée le : 30 janvier 2007, page 1028